



Docteur Thierry BOUR

11 avril 2023

Président du SNOF

A Docteur Philippe MORIZET

Directeur du Diplôme de Compétence en Réfraction
subjective adaptée
EyeLabs France – Paris

Cher confrère et cher ami,

Cela fait depuis le début des années 2000 que le SNOF vous encourage à former le personnel paramédical des cabinets médicaux en ophtalmologie en réfraction afin de faire émerger et grandir le travail aidé auprès des ophtalmologistes. Cela a commencé avec les orthoptistes, puis aujourd'hui également avec les infirmier.es diplômé.es d'état.

Vous avez pour cela créé le **DIPLÔME DE COMPETENCE PROFESSIONNELLE en REFRACTION SUBJECTIVE ADAPTEE**, formation constituée de 48 heures de cours théoriques et pratiques, augmentée maintenant d'une formation continue via internet pendant 6 mois et sanctionnée par un examen écrit et oral.

Ce diplôme de compétence professionnelle (DCP) en réfraction subjective adaptée est apprécié par la communauté ophtalmologique de France et aussi francophone. La qualité de l'enseignement est par ailleurs reconnue par la certification QUALIOPi.

C'est donc bien volontiers que le SNOF renouvelle son soutien à cette formation réputée qui s'avère éminemment utile pour la pratique quotidienne de la réfraction par les différents salariés auxiliaires des ophtalmologiques travaillant sous leur contrôle et leur responsabilité.

Avec toute ma considération confraternelle.